



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT ANDRE DE CORCY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M BARON, Maire, Mmes et MM, LACROIX, LEFEVER, LIVENAI, OCTRUE, adjoints ;MMES et MM BORROD, COMBES, DELANGE, FREDERICKK, GIRARD, LHUILLIER, LOREAU, ROSENBERG, RUYS, TRIBOLET.

ABSENTS : M. JULIAT, M. BROUXEL, Mme GRAIMPREY, Mme GUILLOT, M. MATHIEU, M. OZIL, Mme REMLINGER, Mme TOMATIS.

POUVOIRS : M. BROUXEL à M. BARON, Mme GRAIMPREY à Mme OCTRUE, M. MATHIEU à M. LIVENAI, Mme REMLINGER à M. ROSENBERG, MME TOMATIS à Mme BORROD.

SECRETAIRE : Mme BORROD Simone

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 11 juin 2018 : pas d'observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1) **AFFAIRES GENERALES** :

➤ **Compte rendu des décisions municipales** prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- 2018-D005 (Décision de confier la mission de maîtrise d'ouvrage à la Sté TORTORICI pour un montant de 4 000 € HT concernant le suivi des travaux d'assainissement chantier « De la Mairie au DO 3 » ;
- 2018-D006 (Attribution du Marché à procédure Adaptée à la SARL CHARRION pour la construction d'une halle couverte pour un montant de 47 876.67 € HT
-

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé **son droit de préemption** sur les parcelles suivantes :

- Parcelle 198 C route de Neuville Section AS 114, un appartement de 57.81 m²
- Parcelle AH 114, Place des Cèdres, 441 m²

- Parcelle AV 353, 10 rue des Thuyas, 384 m2
- Parcelles AD 114 pour 297 m2, AD 120 pour 38 m2, AD 115 pour 86 m2 et AD 118 pour 82 m2, situées 496 Route de la Poype soit **un total de 503 m2 (à côté du lot le Clos de la Poype)**
- Appartement de 55,10 m2 situé dans la copropriété LE BELANDRE
- Parcelles AD 113 pour 367 m2, AD 119 pour 33 m2, AD 115 pour 86 m2 et AD 118 pour 82 m2 situées 500 Route de la Poype soit **un total de 568 m2 (à côté du lot le Clos de la Poype).**

➤ **Délivrance des concessions funéraires :**

DATE	NUMERO	CONCESSIONNAIRE	DUREE	MONTANT
18/06/2018	Concession L 19	GALVAN Julien	15 ans	173 €
26/06/2018	Concession A 21	DUC Louis	15 ans	520 €

2) **DELIBERATIONS A PRENDRE :**

- **Demande de subvention par la Commune auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes** pour la construction d'une halle à côté du parking des écoles : Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le dossier de construction d'une halle couverte sur le parking des écoles afin de compléter la requalification du Centre Bourg et de créer un lieu de vie qui contribuera à l'animation de la vie locale et au développement du marché hebdomadaire.

Monsieur le Maire précise que cette opération est éligible à une subvention par la Région Auvergne Rhône Alpes et propose au Conseil Municipal de la solliciter. Le montant de cette opération est estimé à **125 000 € HT**. La subvention attendue est de **50 000 € soit 40 %** du montant total. Par ailleurs, une subvention auprès du département a déjà été demandée au titre de la dotation territoriale 2019 pour un montant estimé à **18 750 € HT soit 15 %**. La collectivité financera sur ses fonds propres la différence soit **56 250 € HT**.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté et autorise le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

- **Octroi d'une subvention pour le Club de Boules** : Monsieur le Maire expose la demande de l'amicale Boules qui du fait de sa participation aux Championnats de France d'une équipe féminine aurait besoin d'une subvention pour les frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder 200 € à l'Amicale Boules pour leur participation aux Championnats de France.

3) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Michel LIVENAIS fait le rapport du bilan annuel (2017) du Syndicat Intercommunal d'eau potable : ce syndicat comprend 25 communes pour un recensement de 48 007 habitants. Le contrat d'affermage est confié à la Nantaise des eaux jusqu'au 31/03/2022. Au 01 septembre 2018, un transfert du contrat sera effectué à Suez Eau France. Ce service public d'eau potable dessert 21 286 abonnés dont 1 631 abonnés pour ST ANDRE DE CORCY. La tarification est de 2.17 TTC/m³. Tous les réservoirs ont été nettoyés en 2017. Un nouveau château d'eau est prévu à LAPEYROUSE pour un montant de 2 785 588 € HT. Pour la fin de l'année 2018, il a été voté la fusion de 4 syndicats (Dombes Saône – Renon Chalaronne – Renon Veyle et Veyle Chalaronne) regroupant 56 communes. Ce nouveau syndicat s'appellera : « Syndicat Bresse Dombes Saône ».
- Mme LACROIX informe l'assemblée qu'il y aura un concert de cuivres en Dombes jeudi 26 juillet 2018 à 21 h à l'église de ST ANDRE.
- Mme Valérie OCTRUE informe que le tennis va agrandir son Club House. Cet agrandissement sera fait et financé par la Sté VINCI.
- M. LOREAU rend personnellement un hommage à Mme Gisèle BACONNIER, Maire de Monthieux, décédée récemment.
- M. LHUILLIER demande à la municipalité de veiller à faire respecter le sens interdit de la rue des Ecoles afin de ne pas mettre en danger les ouvriers du chantier des travaux du Centre Bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La Secrétaire de Séance

Simone BORROD

Le Maire,

Jean-Pierre BARON

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'SAINT-ANDRE LEZ LYON' at the top and 'AIN' at the bottom, with a small star symbol. The signature is written in a cursive style.

